



MAIRIE DE FERQUES

31 rue Elisée Clais
62250 FERQUES

☎ 03.21.10.23.70

✉ mairie@ferques.fr

🌐 www.ferques.fr

Arrêté n° 2022-050

Date : 10 mars 2022

Objet :

**VTPS
Arrêté de restriction Rue
Raymond Poincaré pour
la réparation de conduite
pour Orange**

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de FERQUES,

Vu les articles L2122-27, L2122-28, L2122-29, L2211-1, L2213-1, L2213-2 du Code Général des Collectivités locales,

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande de la société **VTPS** située **28 rue des Pierrettes 62240 MENNEVILLE** Représentée par Monsieur **VANSTRAZEELE Samuel** sollicitant une restriction de circulation du **14 mars 2022 au 13 avril 2022,**

Considérant que cette entreprise doit faire réaliser la **réparation de conduite pour orange rue Raymond Poincaré,**

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux, assurer la sécurité de la circulation et prévenir les accidents.

ARRÊTE

Article 1 : A partir du **14 mars 2022** et pour une durée de **30 jours**, il sera interdit de stationner dans l'emprise des travaux, la circulation se fera en demi chaussée et alternée manuellement, la vitesse sera limitée à **30kms/h, rue Raymond Poincaré.**

Lors du rebouchage des tranchées une étude sur le compactage sera demandée.

Article 2 : Pour l'application de cette mesure, ladite société, à sa charge, devra installer en amont la signalisation réglementaire qui indiquera aux usagers les prescriptions à observer, et informer les riverains de la gêne occasionnée.

Article 3 : En aucun cas, la responsabilité de l'État, du Département ou de la Commune ne pourra être engagée, et aucun recours ne pourra être exercé contre ces autorités.

Article 4 : Monsieur le Maire de Ferques et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marquise sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire,


Denis JOLY